# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 4 DECEMBRE.

**VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.**

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 35 de la rue de Chartres — Marchandises sèches.

Par Eugène Tourné, au Nos. 116 et 118 de la rue Royale—Vins, eaux-de-vie, liqueurs fines, vermouth, champagne, sardines, etc.

**SPECTACLES.**

Mercredi, 4 Décembre 1872.

ACADÉMIE.—Davy Crockett.
VARIÉTÉS.—Forbidden Fruit.
ST-CHARLES.—The Ticket of Leave Man.

## Le Message du Président Grant.

Nous venons de relire attentivement le message du président Grant et nous déclarons que jamais désappointement n'a été plus grand que le nôtre. Nous nous disions: "Voilà un homme que les hasards heureux de la vie ont placé à la tête d'une grande nation, que les votes de ses concitoyens viennent de renommer, pour la seconde fois, à la première magistrature du pays; il nous semble que cet homme, quelles qu'aient pu être ses erreurs, ses fautes, son insuffisance dans son premier exercice présidentiel, trouvera en lui, néanmoins, quelques ressources pour s'élever à la hauteur de la mission que lui impose sa réélection. Il est impossible qu'il ne soit pas ému de ce nouveau triomphe électoral qui lui remet, pour quatre années de plus, le gouvernement de cette république, et nous devons retrouver la trace de cette émotion dans quelque partie du message." Nous avons vainement cherché...... rien, rien, rien, pas un mot, pas un élan du cœur.

Des platitudes, des lieux-communs et le fatras habituel qu'insère dans le message chaque secrétaire sous prétexte d'y résumer son rapport, voilà ce dont se compose ce lourd document que nous regrettons d'avoir mis dans son entier sous les yeux de nos lecteurs, car il ne valait certes pas la peine et le temps que sa traduction nous a coutés. La seule excuse que nous pourrions accorder au président Grant, c'est qu'il n'a probablement pas lu le message et qu'il a laissé cette besogne à ses ministres: mais alors que penser d'une pareille négligence de la part d'un président qui vient d'être honoré pour la seconde fois des suffrages de ses concitoyens?

Quant à M. Fish, secrétaire d'Etat, il a dû confier à quelque commis subalterne le soin de rédiger la partie du message qui le concerne et de réviser les résumés fournis par ses collègues, car jamais nous n'avons vu langage plus terre à terre, style plus vulgaire. Voilà pour la forme; quant au fond il est encore plus pauvre.

Que trouvons-nous dans le message sur la politique extérieure? Des congratulations banales sur la décision du Tribunal arbitral de Genève—décision de laquelle il n'y avait réellement pas lieu de se féliciter—des génuflexions devant l'empereur Guillaume pour sa décision en faveur des Etats-Unis dans l'affaire des frontières du côté de l'île San Juan, force compliments à M. Bancroft, l'espoir banal d'une amélioration dans les relations avec le Mexique, et, à propos du douloureux conflit qui se poursuit à l'île de Cuba, entre des peuples de même sang, une tirade sur l'esclavage qui est étrangement déplacée de la part d'une république qui n'a aboli chez elle l'esclavage que par nécessité militaire, et qui eût accueilli fort mal toute observation qu'une autre nation se fût permis de lui présenter à ce sujet lorsque l'esclavage existait chez elle comme institution légale et constitutionnelle.

Le message n'a pas un mot sympathique pour exprimer le désir de voir cesser une lutte fratricide qui n'aboutira qu'à la dévastation et à la ruine d'un beau et riche pays, mais il nous annonce que, dans la conviction du Président, le maintien de l'esclavage est une des causes les plus actives de la continuation du conflit dans l'île de Cuba. Nous voudrions bien savoir comment la question de l'esclavage perpétue la lutte; les insurgés cubains, plus politiques que ne l'ont été les confédérés, ayant été les premiers à se prononcer en faveur de l'émancipation et l'Espagne ayant déjà voté une loi dans le même sens.

Remarquons que le message ne dit pas un mot de Saint-Domingue; y aurait-il dans ce silence une réticence calculée?

Si nous ne trouvons dans le message rien qui indique une politique extérieure de quelque portée, nous sommes loin d'avoir une compensation en ce qui concerne la politique intérieure.

Ce n'est qu'incidemment, en parlant des dépenses du département de la justice, que le message fait une allusion détournée aux mesures exceptionnelles qui ont été prises par le Congrès pour faire appliquer arbitrairement les mesures arbitraires de reconstruction.

De même qu'une tirade contre l'esclavage à Cuba constitue toute la politique extérieure du message, de même une tirade contre les Ku-klux constitue toute la politique intérieure. Des grandes questions constitutionnelles qui divisent le pays en deux partis, pas un mot.

M. Grant est l'élu de trois millions et demi de votants, parmi lesquels il faut compter 600,000 électeurs noirs qui sont loin de constituer l'élite intellectuelle du pays; il ne trouve pas un mot à adresser aux trois millions d'électeurs qui ont voté pour Greeley et qui, bien que numériquement moins forts que l'autre fraction du corps électoral, représentent, cependant, autant, sinon mieux que celle-ci, l'intelligence, l'industrie, la richesse et le cœur de ce grand pays.

Le Président ne parle pas de la question du tarif; il déclare seulement qu'il est douteux que l'on puisse opérer une nouvelle réduction sur les fardeaux qui pèsent sur le peuple.

L'allusion à la célébration du centenaire de la déclaration d'Indépendance n'a pas même fourni au rédacteur du message l'occasion de placer quelques paroles bien senties. C'est d'une sécheresse, d'une aridité désespérante.

Enfin, la réforme du service civil qui est le dada de M. Grant, sert de péroraison à ce document, dans lequel on remarque l'absence complète de toute idée élevée, de toute pensée digne d'un homme d'Etat, de toute préoccupation patriotique sur les destinées présentes et à venir de la république des Etats-Unis.

## Le département des améliorations.

La coterie libérale a décidé d'empêcher le général Beauregard d'entrer en possession des fonctions d'administrateur des améliorations, fonctions auxquelles il a été élu par une majorité bien constatée. Furieux de n'avoir pu élire M. Burke, les hommes de cette coterie ont pris un moyen détourné d'arriver à leurs fins. Le plan signalé par notre confrère le *Picayune* a reçu hier son exécution. M. Blanchard, le préposé en chef à l'enregistrement, a délivré à M. Lewis, candidat libéral, un certificat constatant que celui a été élu. On assure qu'il lui accorde même six cents et quelques voix de majorité.

Les chiffres sur lesquels il base cette prétendue majorité, sont contraires aux chiffres qui figurent sur les listes officielles des contrôleurs des Etats-Unis, aux chiffres donnés par l'organe même du parti auquel appartient M. Lewis. Mais peu importe aux meneurs. Ils ont voulu écarter le général Beauregard et on prétend que leur plan est d'amener M. Lewis à donner sa démission afin de permettre au gouverneur de nommer M. Burke. Nous ignorons si cela est vrai, mais cela parait vraisemblable quand on se rappelle toutes les manœuvres auxquelles s'est livrée la coterie libérale pour s'emparer du poste d'administrateur des améliorations. Mais il y a maintenant un juge à la Huitième Cour et son autorité sera sans doute invoquée pour faire recompter les votes.

On annonce la prochaine fondation à Bordeaux d'un nouvel organe radical, intitulé *la Convention*, sous la direction de M. [illegible], conseiller municipal de Bordeaux, et de M. Léon Billot, ancien rédacteur de la *Tribune*.

## Revue des Journaux.

Dans un article très court mais très significatif, intitulé "Blanchard est-il un révolutionnaire?" le *Picayune*, après avoir déclaré que le peuple a, le 4 novembre dernier, élu le général Beauregard administrateur du département des améliorations, aborde carrément la question de fraudes—question qui, par malheur, ne se présente que trop souvent. Certaines gens, dit-il, ont profité du retard amené dans le compte des votes, de la confusion qui a suivi le rappel de l'ancienne loi d'élection et la proclamation du nouveau bill, pour se dispenser d'annoncer le résultat ou délivrer les certificats aux élus, pour changer les bulletins de façon à faire du vainqueur un vaincu.

Nous apprenons, ajoute notre confrère, que M. Blanchard a résolu de frapper de nullité la décision du peuple, de jouer le rôle d'arbitre et de créateur de rois. En sa qualité de préposé à l'enregistrement, il prend sur lui, après la signature de la dernière loi d'élection, de donner un certificat à Lewis, le radical de couleur, qui, s'il faut en croire la rumeur, finira, moyennant compensation, par céder la place à Burke.

Le *Picayune* est d'opinion qu'un pareil acte serait, de la part de M. Blanchard, un déni de justice, une insulte à la population qui est convaincue du succès du général, une tentative révolutionnaire et un outrage.

—Passant du préposé à l'enregistrement, aux administrateurs qui viennent d'entrer en fonctions, le *Picayune* espère qu'on se trompe en prêtant aux nouveaux magistrats l'intention de procéder à l'élection de fonctionnaires importants tels que recordors, voyer, etc. Il croit que si le Conseil, qui n'est que partiellement organisé, assumait une semblable responsabilité, les citoyens auraient le droit de s'en étonner et même de s'en indigner. La sagesse et la courtoisie s'opposent à ce que les administrateurs cèdent à la pression, aux clameurs ou aux importunités de ceux qui ne voient que les places et en veulent à tout prix.

—La transition de M. Blanchard au nouveau Board a dû paraître aux lecteurs du *Picayune* plus naturelle que celle de la politique locale au "Kantisme se fondant dans le Nihilisme" – dans la même colonne. Nous laisserons de côté, pour le moment—pour longtemps peut-être—le bruit qui se fait autour de la nouvelle secte religio-philosophique et ne nous arrêterons pas à l'émotion qui s'est emparée de toute l'Europe occidentale—ce qui ne nous empêchera pas de féliciter notre confrère de ce que la crise politique et financière que nous traversons lui laisse assez de loisir, assez de liberté d'esprit pour s'occuper de questions aussi intéressantes et aussi profitables.

Le *Times* se demande s'il y a des gouvernements d'Etat. C'est précisément ce que voudraient savoir les penseurs de l'ancienne école, voire même les hommes qui n'appartiennent pas au passé et ne prétendent pas au titre de penseurs. Le lecteur se demandera, à son tour, après avoir parcouru l'article du journal de la rue du Camp, si ce dernier a résolu la difficile question qu'il a posée. Il faut espérer qu'il n'aura pas écrit en vain.

Quoiqu'il en soit, notre confrère repousse avec son énergie habituelle, la doctrine de l'avocat de district des Etats Unis, M. Beckwith, qui tient à nous convaincre que toute la théorie du gouvernement américain est changée, que les droits des Etats sont du nombre des choses qui appartiennent au passé, que les autorités de Washington s'occuperont de nos affaires et exerceront les pouvoirs souverains dont les autorités des Etats se croyaient seules revêtues. C'est au juge Durell, devant qui les avocats s'évertuent depuis plusieurs jours, c'est à M. Kellogg, le candidat battu, c'est à M. Beckwith, le défenseur fédéral quand même, que reviendront l'honneur et la gloire de proclamer une semblable doctrine. Si les Cours des Etats-Unis peuvent contrôler nos élections jusqu'au point d'écarter, sur des preuves telles qu'on en a produit, un candidat élu au poste de gouverneur, il y aurait folie à conserver une forme distincte de gouvernement.

"Une épouvantable révolution a eu lieu," s'écrie notre confrère en terminant sa philippique.

—Un petit paragraphe, qui fait suite à l'article, nous apprend que le *Times* avait exprimé la conviction que le décret du juge Emerson qui reconnaissait au gouverneur le droit de destituer M. Bovee, secrétaire d'Etat, était erroné.

Le *Republican* consacre le plus long de ses nombreux articles au message du maire Wiltz et, tout en admettant que le document est bien rédigé, se plait à y découvrir la perspective de difficultés qu'il avait prévues et que le premier magistrat de la ville ne pourra pas surmonter. Les vices de notre système municipal sont chroniques, dit l'organe radical; ils ont leur source dans d'autres causes que l'incapacité politique.

Il est à regretter que pendant les quatre années de leur règne désastreux, les amis du *Republican*, qui étaient partout, qui avaient et pouvaient tout, qui étaient tellement maîtres qu'ils osaient, à chaque instant, défier l'opinion publique—n'aient pas su ou voulu déraciner les vices que leur organe signale aujourd'hui à M Wiltz avec un imperturbable sangfroid et une assurance caractéristique.

—Le *Republican* nous dit que la question d'éligibilité de M. Kellogg est coulée; il base son opinion sur quelques paroles tombées des lèvres du juge Durell et sur certains faits cités par M. Billings.

Le message du Président, la plaidoirie de M. Randell Hunt, le commencement de celle de M. Billings, ont exigé tant de place, que le *National Republican* qui, d'ordinaire, ne recule pas devant la besogne éditoriale, n'a pas un seul article de fond. Il nous donne, en revanche, une foule d'entrefilets parmi lesquels nous en trouvons un où l'on nous dit, comme dans l'homonyme, que l'éligibilité de M. Kellogg à la place de gouverneur de la Louisiane n'est plus l'objet d'un doute depuis les remarques du juge de la Cour de circuit des Etats-Unis relativement à la nomination de notre premier gouverneur, l'Hon. W. C. C. Claiborne.

Le juge a rappelé aux avocats qu'en 1812, époque où la Constitution de la Louisiane fut adoptée, le gouverneur du territoire, que le gouvernement fédéral avait nommé, fut élu gouverneur et inauguré sans aucune opposition quelconque, bien qu'il occupât une place sous les Etats-Unis tandis qu'il était candidat.

Le *Republican* qui s'appelle *National*, affirme que la position de M. Kellogg ne diffère en rien de celle du gouverneur Claiborne. En attendant que la question soit décidée par d'autres que par des journaux intéressés à tout voir et tout présenter en beau, nous persisterons à croire qu'il existe une très grande différence entre le sénateur et celui dont il aspire à occuper le siège: le véritable peuple de la Louisiane acclamait le gouverneur Claiborne; il ne veut pas de M. Kellogg.

Le Vin de Charles Farre.—Voici une marque de champagne qui a été, il y a quelques années, très populaire sur notre place, et qui va reprendre très certainement son ancienne vogue. Quelques paniers d'un nouvel envoi ont été débouchés hier chez MM. Victor Maignan & Laborde, qui sont les seuls agents de la maison Charles Farre, à la Nouvelle-Orléans, et les connaisseurs qui ont pris part à cette dégustation ont été unanimes à reconnaître les qualités intrinsèques de cet excellent vin. Nous avons retrouvé dans le sillery *extra dry* un vin que nous avions déjà apprécié sous le nom de Cabinet. C'est un vin sec, comme son nom l'indique, pétillant et mousseux et dont la saveur et le bouquet sont des plus agréables. C'est là une marque tout-à-fait supérieure que nous recommandons aux gourmets, aux fins connaisseurs.

☞ Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

## L'Election présidentielle.

C'est aujourd'hui que, conformément à la Constitution des Etats-Unis, les électeurs présidentiels doivent se réunir dans les capitales de leurs Etats respectifs pour donner leurs votes pour le président et le vice-président des Etats-Unis. Les votes sont envoyés sous pli cacheté à Washington, au Sénat des Etats-Unis, où le dépouillement se fait dans une séance spéciale.

Le *Republican* nous apprend que les électeurs grantistes ont l'intention de se réunir et de voter, comme s'ils avaient été élus, pour Grant et Wilson. Les électeurs de la fusion se réuniront aussi sans doute pour voter, et leurs votes seront envoyés également à Washington; mais nous ignorons s'ils comptent voter en blanc, leur candidat Greeley étant mort; en tout cas, ils pourront voter pour Gratz Brown comme vice-président. Voilà donc la question de l'élection en Louisiane, déjà pendante devant trois cours, qui va se trouver portée incidemment devant le Sénat des Etats-Unis, qui devra décider entre les deux votes présidentiels envoyés de la Louisiane.

Nomination a la Cour Suprême. — Le Gouverneur a nommé M. Kennard juge à la Cour Suprême de la Louisiane. Cette nomination devra être soumise au Sénat, et nous pensons que le Sénat devrait s'abstenir de statuer sur cette nomination dans la session extraordinaire, afin de ne prononcer qu'après avoir pris l'avis du nouveau gouverneur élu. Il importe que les nominations à la Cour Suprême soient basées sur autre chose que sur des services politiques rendus.

The Dangerous Classes of New York — Tel est le titre d'un ouvrage plein d'intérêt qui vient de sortir des presses de New-York. L'auteur, M. Charles Loring Brace, directeur de quelques-unes de ces institutions philantropiques dont le but est de soustraire la jeunesse au vice et au crime, a dû pénétrer dans les hideux repaires de la grande métropole américaine et y a surpris la nature humaine sous ses aspects les plus révoltants. Chacune des pages de son livre, écrit pourtant avec infiniment de sobriété, laisse dans l'âme du lecteur attristé une douloureuse impression. Pour arrêter les progrès effrayants du crime, il faut entourer l'enfance et la jeunesse d'une protection tutélaire et les arracher au paupérisme, à l'ignorance, au vagabondage. C'est la tâche à laquelle se sont voués de grands et nobles cœurs à New-York, et c'est dans le but d'encourager leurs efforts et d'y intéresser le public que M. Brace a publié le volume que nous signalons à nos lecteurs.

Nous prions les éditeurs, MM. Wynkoop & Hallenbeck, 113 Fulton street, New-York, d'agréer nos remerciements pour l'exemplaire qu'ils ont eu l'obligeance de nous adresser.

Conférence sur les amis de l'horticulture.—Nous remercions M. Gustave Kohn, membre de l'Académie des Sciences de la Nouvelle-Orléans, et président de la section scientifique de zoologie, de l'envoi qu'il nous a fait d'une brochure contenant la conférence par lui faite devant l'Académie, le lundi 11 novembre dernier. Le sujet traité par lui est celui-ci: les amis de l'horticulture, c'est-à-dire les oiseaux, les crapauds, les taupes, les serpents, les mouches, les insectes qui jouent le rôle d'auxiliaires en détruisant les ennemis de nos jardins et de nos champs. M. Kohn a traité ce sujet d'une façon fort intéressante.

Théatre de l'Opéra.—Demain soir, jeudi, programme varié et attrayant, composé de: *Les Ouvriers*, drame en un acte, par E. D. Manuel; *Le Bourreau des Crânes*, vaudeville en trois actes, précédé d'un prologue, et *Les Jurons de Cadillac*, comédie en un acte.

Samedi, à midi précis, matinée.

Théatre des Variétés.—Il y avait une bonne chambrée hier soir à ce théâtre pour la seconde représentation du drame intitulé: *Le Fruit Défendu*, dans lequel M. G. P. Raymond, le nouveau pensionnaire des Variétés, a fait sa première apparition, devant le public de la Nouvelle-Orléans. La pièce sera répétée aujourd'hui en matinée et ce soir.

Académie de Musique. — M. Frank Mayo, dans le drame de *Davy Crocket*, a obtenu hier soir un succès complet à ce théâtre.

*Davy Crocket* a été écrit spécialement pour cet artiste, qui possède parfaitement son rôle et qui dans cette pièce parait tout à son avantage. *Davy Crocket* encore ce soir.

Théatre St-Charles. — On continue à donner *Kit, ou le Voyageur des Arkansas*, à ce théâtre, et probablement la pièce sera répétée chaque soir de cette semaine.

Concert vocal et instrumental.—M. Gustave d'Aquin, le jeune flutiste qui s'est a fait applaudir dans les concerts de Mme Urso, donnera le mercredi 11 décembre, dans la salle du Lycée, un concert vocal et instrumental avec le concours de plusieurs artistes et amateurs de talent. Nous recommandons aux sympathies du public le jeune flutiste louisianais qui est un élève de M. L. Carrière.

Le Collége Commercial de Dolbear, rue du Canal 201 et 203, est toujours ouvert le soir comme le jour pendant l'année entière. Pas de vacances. Les nouveaux peuvent commencer en tout temps la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Classe des dames pour l'écriture.

Engrais de John Dolhonde.—Nous recommandons aux planteurs et aux jardiniers cet engrais presque exclusivement composé de sang et qui est par conséquent le plus riche de tous, et le plus convenable pour réparer les terres épuisées. La manufacture de l'engrais Dolhonde est établie aux abattoirs et l'agent de vente est M. Chas. de Ruyter, Gallier Court. Voyez l'annonce.

Grand déballage de beaux meubles.—Nous invitons les personnes qui ont à faire des emplettes de meubles à aller visiter le magasin de M. P. Déjan, au coin des rues Dauphine et Quartier. Elles y trouveront toute sorte de meubles pour salon, salle à manger et chambre à coucher. L'assortiment est remarquable et tous les articles qui le composent viennent des premières fabriques américaines et sont des plus élégants et des plus nouveaux. Les prix de la maison Déjan sont des plus modérés; ses relations très étendues avec les fabricants du Nord et de l'Ouest lui permettent d'offrir aux acheteurs des conditions fort libérales.

☞ Sans nier la puissance des agents minéraux et des produits chimiques dont la science a su tirer parti pour guérir les maladies, il faut reconnaître qu'il y a dans les plantes des propriétés que les modernes ont trop négligées. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage.—Voir l'annonce.

Pour Plaquemines. — Nous rappelons aux voyageurs et expéditeurs que le beau bateau *Lessie Taylor*, part tous les mercredis et tous les samedis pour Plaquemines et tous les points intermédiaires, et qu'il est commandé par le capitaine Allen Jumel, dont l'habileté est si connue. Le capitaine Jumel est assisté de M. V. Andry, commis et de M. Henry B. Duffel, préposé au département du fret. S'adresser pour fret ou passage à bord ou à Sinnott et Adams, agents.

Liste des Voyageurs arrivés à l'Hôtel St-Louis.
Mardi, 3 décembre 1872.
[illegible]

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'affaire Kellogg-Warmoth a été continuée hier encore, devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, présidée par le juge Durell, — M. Billings, avocat employé par M. Kellogg, ayant la parole.

La même foule assistait aux débats et paraissait écouter avec la plus grande attention les arguments de l'éminent avocat de la poursuite. M. Billings jouit à la Nouvelle-Orléans d'une réputation d'éloquence et d'érudition, qui est loin d'être usurpée; et si mauvaise que soit la cause dont il s'est fait le champion, son plaidoyer n'en a pas moins été fort brillant et fort habile.

Il a mis en œuvre tout le talent dont la nature l'a richement doué et toute l'expérience que peut donner une étude approfondie de la science du droit, pour contrecarrer les manœuvres de ses adversaires et pour leur tendre de nouveaux piéges.

Il a été fin, adroit, rusé même; mais son argumentation, tout savante et bien calculée,—qu'on nous passe l'expression,—pour jeter de la poudre aux yeux de ceux qui ont tout intérêt à le croire sur parole, ne repose pas, selon nous, sur des bases sérieuses et ne souffrirait pas l'épreuve d'un examen attentif et éclairé. Il a employé trop souvent dans sa plaidoirie la même vieille rubrique, qui consiste à parler tant et plus des résultats de la dernière guerre, dite guerre de rébellion, et de ses conséquences relativement à la souveraineté des Etats; et, à citer, à tout propos, les clauses du quatorzième et du quinzième amendement à la Constitution des Etats-Unis.

Le discours de M. Billings a duré près de deux heures; il a laissé l'auditoire plein d'admiration pour le talent de l'avocat, mais peu convaincu de la vérité de ses arguments et de la justice de sa cause.

La cour s'est ajournée à ce matin à onze heures.

Le gouverneur Warmoth a rempli la vacance laissée à la Cour Suprême par la démission du juge Howe, en nommant à la place de ce dernier l'honorable John R. Kennard.

M. Kennard a pris son siége hier et est entré immédiatement en fonctions.

Les courses du Jockey Club de la Louisiane qui avaient été annoncées comme devant avoir lieu hier, ont été renvoyées à samedi prochain.

Un grand bal travesti sera donné samedi soir à la salle de la Parfaite-Union, sous les auspices de l'Association de Bienfaisance du Pelican.

Il sera suivi d'un second bal qui sera donné samedi, le 14 de ce mois, à la salle de l'Exposition, par le Club Social du "Silver Bell."

Nous remercions les secrétaires de ces deux Clubs pour les billets d'invitation qu'ils ont bien voulu nous envoyer.

L'épizootie continue plus que jamais ses ravages au milieu de nous, et le nombre des chevaux valides diminue chaque jour.

Les chars urbains suspendent toujours leurs voyages et les drays deviennent de plus en plus rares sur la levée. Un cheval qui passe dans la rue est devenu dans les circonstances actuelles un objet de curiosité qu'on se montre du doigt.

On nous signale plusieurs cas de mortalité dans les grandes écuries du haut de la ville.

Jusqu'à présent l'épidémie est restée dans les limites de la ville et ne s'est pas encore répandue dans les campagnes.

L'avocat général Belden a adressé hier une pétition à la Huitième Cour de District pour demander que l'affaire des deux Bureaux de retours et l'affaire Herron-Wharton fussent portées de nouveau devant ce tribunal.

Le juge Elmore a statué que dans le premier cas la demande était non avenue, parce que la nouvelle loi d'élection de 1872 a aboli les deux Bureaux de retours, et que, par conséquent, il était inutile de continuer un procès dont les deux parties n'avaient plus d'existence légale.

Dans le second cas, le juge s'est référé à la décision de la Cour suprême, et a déclaré que comme Herron n'avait jamais été secrétaire d'Etat, il n'y avait pas lieu d'examiner de nouveau une affaire dans laquelle la partie plaignante n'avait plus le droit d'intenter une action. La cour a donc rejeté la pétition de l'avocat-général.

La Troisième Cour de District présidée par le juge Monroe a rendu lundi une importante décision dans une affaire qui dépend de la loi "d'exemption de saisie" pour non versement de loyer, des meubles d'un locataire évalués à moins de $500.

Le juge a statué que quand un locataire qui prend une maison au mois n'a pas payé son loyer deux semaines après le terme de l'échéance, le propriétaire est pleinement autorisé à saisir les meubles de son débiteur pour se rembourser le montant qui lui est dû, en alléguant que ledit locataire a l'intention de le frauder de ses droits.

Dans le jugement qu'il a prononcé, le juge se réfère à une décision de la Cour Suprême relative à l'acte du *homestead*.

L'enterrement d'Horace Greeley aura lieu aujourd'hui à New York. En l'honneur de ce triste évènement et comme un témoignage de sympathie et de deuil accordé à la mémoire de l'écrivain et de l'homme, on annonce que les pavillons sur les navires et sur les édifices publics seront hissés à mi-mât.

Un petit [illegible] ans, le fils de M. [illegible], demeurant rue des Remparts, s'est blessé grièvement au bras gauche, hier après-midi, en jouant avec un pistolet qui lui est parti entre les mains.

Le médecin qui a donné les premiers soins au malheureux enfant a déclaré que sa blessure quoique très douloureuse n'était nullement dangereuse.

Un incendie s'est déclaré, hier après-midi, vers quatre heures, dans une écurie située au No 290 de la rue St-Philippe, appartenant à madame Charles et louée par Edouard Thomas. Deux mulets qui s'y trouvaient ont été brûlés avant qu'on ait pu les retirer de la bâtisse en flammes. Le feu a été éteint par la police avec l'aide des citoyens.

Les dommages sont évalués à environ $300.

Le docteur Angelo Chiosanto, espagnol de naissance, a voulu se suicider hier matin vers neuf heures en se coupant la gorge avec un rasoir. Le sergent Hussey, de la police métropolitaine, averti par quelques voisins des intentions du pauvre homme, est arrivé à temps pour l'empêcher de les mettre à exécution. Le docteur a été conduit à l'hôpital de Charité où il sera l'objet d'une surveillance attentive.

On suppose que depuis un mois le malheureux ne jouit pas de toute la plénitude de sa raison.

Quelques malfaiteurs ont essayé de mettre le feu, hier soir, à une maison inhabitée appartenant à madame Monroe et située au coin des rues Colisée et Milan. Le plancher avait été saturé d'huile de pétrole, mais en dépit de toutes ces précautions, les incendiaires n'ont pas réussi dans leur criminel dessein.

La maison est assurée, mais on ignore à quelle compagnie.

Un locataire de la maison basse située au coin des rues Dryades et Première, en versant de l'huile de paraffine dans une lampe allumée, ce qui était une grande imprudence, a mis le feu à ses vêtements. Pour se débarrasser du réseau de flammes qui l'enveloppait, le malheureux a jeté bien vite la lampe qu'il tenait, et en tombant elle a fait explosion. Il en sera quitte heureusement pour quelques brûlures.

Séance du Conseil de Ville. — Le Conseil s'est réuni à midi sous la présidence du maire Wiltz. Présents: MM. Turnbull, [illegible], Brewster et Fitzenreiter; absents: MM. Cochran, Shaw et Walton.

Le maire déclare qu'il a mis son veto sur l'ordonnance adoptée par l'ancien conseil à sa dernière séance, relative au montant à payer aux commissaires du Parc.

Il a pris cette mesure, parce que l'ordonnance était trop importante pour ne pas être prise sérieusement en considération avant d'être définitivement adoptée.

Le veto du maire est approuvé.

M. [illegible] présente une ordonnance relative à une allocation sur les taxes et sur les licences de la ville, pour payer l'intérêt des bons émis en faveur du chemin de fer Pontchartrain.

L'ordonnance est déposée momentanément sur le bureau, pour être lue une seconde fois avant son adoption.

M. Fitzenreiter présente alors la résolution suivante:

Attendu, que plusieurs contrats ont été faits par l'ancien Conseil en violation directe des sections 17 et 18 de l'acte de la Législature, approuvé le 20 avril 1871, il est en conséquence

Résolu, que l'ordonnance [illegible] des séries de l'administration, promulguée le 16 juillet 1872, soit rappelée, et que le contrat signé le 30 octobre 1872 devant M. A. Hero, notaire public, par la banque d'Epargne de la Louisiane, soit déclaré nul et non avenu.

Résolu en outre, que l'avocat de la ville soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la ville, et à faire les démarches qu'il jugera convenables, pour empêcher la banque d'Epargne de la Louisiane de continuer à agir en vertu de l'acte notarié dont il est fait mention plus haut.

La résolution est déposée sur le bureau du secrétaire pour être lue deux fois avant d'être définitivement soumise au Conseil.

Le secrétaire lit une communication adressée au maire par M. Thos. O'Connor, ingénieur en chef du département des pompes à incendie, pour lui demander d'appeler l'attention du Conseil sur l'état des bornes-fontaines disposées au coin des rues. La communication est soumise à l'administrateur des édifices publics.

Le maire dit alors qu'il est temps de s'occuper de l'ordonnance relative aux licences de l'année courante, et demande au secrétaire de lire cette ordonnance pour qu'elle puisse être discutée et amendée section par section.

Après avoir été lue en entier, l'ordonnance est mise aux voix, et, sauf quelques changements, elle est unanimement adoptée.

M. Lewis, ex-administrateur du département de la police, se présente alors et tend au maire un certificat signé de M. P. B. Blanchard, qui le déclare dûment élu à la place d'administrateur du département des améliorations.

Sur motion de M. Robert Brewster, du département de la police, le certificat d'élection de M. Lewis est passé au secrétaire pour être inscrit dans les registres du Conseil, et M. Lewis est déclaré dûment qualifié.

Le Conseil s'ajourne.

Le Bayou Lafourche.— Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption*:

On ne se rappelle pas avoir vu le Bayou Lafourche aussi bas qu'il est en ce moment. On le traverse à pied sec à son embouchure et à trois ou quatre différents endroits. Aussi la navigation est-elle entièrement interrompue, même pour les chalands, et les planteurs et les marchands qui veulent expédier ou recevoir sont obligés d'employer des charrettes. Le capitaine Jos. Dalferes, du "Henry Tete," et le capitaine Jos. [illegible], du "Lizzie Hopkins", ont entrepris, avec l'aide des propriétaires de chalands de creuser à la pelle les bas-fonds du Bayou pour livrer passage aux chalands, travail pénible s'il en fût. Ils ont réussi, et demain le fret accumulé à l'embouchure sera délivré tout le long du Bayou. Planteurs et marchands qui ne savaient où donner de la tête doivent un beau cierge à ces messieurs.

*TEMPERATURE.*—3 décembre 1872.
Thermomètre de C. Dunamel, opticien.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 64 | 18 |
| 12 M. | 73 | 23 |
| 3 P. M. | 74 | 23 |
| 6 P. M. | 71 | 22 |

Décédé lundi, 2 de ce mois, à minuit, CHARLES EMILIEN MONTAMAT, à l'âge de cinquante ans. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Prieur, No 279, entre Kerlerec et Columbus. — De la part de ses frères. Clergé Ste-Anne.

CLUB ESPAÑOL.
ASAMBLEA GENERAL.
Según el artículo 1º, sección 3a de la constitución y reglamento de este club, [illegible] las 7 de la noche, en el nuevo local, calle Vieja Levée, [illegible], entre Dumaine y San Felipe, con el objeto de proceder a la elección de oficiales.
[illegible]
Por orden del Presidente, [illegible]. V. G. [illegible], Secretario.
4 dec—2t

Le Collége Commercial de Dolbear,
Au No. [illegible] de la rue du Canal,
EST ouvert dans la journée et le soir, pendant toute l'année. Il ne donne pas de vacances. [illegible] la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe d'écriture pour les Dames.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
Les Membres de la Resp∴ Loge FRATERNITE, No 20, [illegible] sont priés de se réunir dans leur local ordinaire, [illegible] pour affaires de la plus haute importance. [illegible]

Sociedad [illegible] de Beneficencia.
EN Asamblea General celebrada el 1º del corriente fueron electos, para el año próximo, los señores siguientes:
Don FRANCISCO SANCHO, [illegible]
" PEDRO RAGON, [illegible]
" G. SEGUI, [illegible]
" FRANCISCO SITGES, [illegible]
Vocales: Don Jaime Triay, Don Juan Pascual, [illegible]
Médico: Dr Don Francisco Ribot.
Nueva Orleans, Diciembre 2, 1872.
El secretario FRANCISCO C. GARCIA.
2 dec—2t

J. LEVOIS,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
8.......Rue de Châteaudun.......8
PARIS.

J. LEVOIS & JAMISON,
196.......Rue du Canal.......196
IMPORTATEURS
DE
MARCHANDISES ETRANGÈRES
— ET —
MARCHANDS DE MARCHANDISES SÈCHES, DE "NOTIONS" AMÉRICAINES EN GÉNÉRAL.
En gros et en détail.
Nous demandons aux acheteurs qui ont besoin de MARCHANDISES SÈCHES ÉTRANGÈRES ET AMÉRICAINES, à l'usage des familles, et aux maisons de commission qui remplissent des ordres de la campagne, de s'adresser à nous; notre STOCK EST CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI; nos prix sont aussi modiques que puissent l'être, à la Nouvelle-Orléans, des marchandises de la même qualité.
Nous invitons nos amis de la campagne à s'arrêter chez nous avant de faire leurs achats ailleurs.
J. LEVOIS & JAMISON.
1 déc—2PP Au No. [illegible] de la rue du Camp.

Bonne Occasion.
A VENDRE, à l'amiable, pour cause de maladie, le Débit de Café (Coffee Stand), au Marché Poydras, côté Sud, connu sous le nom de "Reporter." La position est une des meilleures du Marché. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
3 déc—2t

Demande de Couturières.
PLUSIEURS COUTURIÈRES trouveront immédiatement de l'emploi chez Mme [illegible], No. 97, rue Royale.
1 déc—2t

Avis.
UN jeune professeur [illegible] le français et l'allemand, [illegible]
Il est aussi très bon comptable et connaît la tenue des livres. S'adresser par lettres initiales A. W. au bureau du journal.
3 déc—3t

Solliciteur.
ON a besoin immédiatement d'un bon SOLLICITEUR, actif et intelligent, à qui il sera donné une commission libérale. Inutile de se proposer si l'on n'a pas l'aptitude nécessaire. S'adresser, par lettre, à la poste de la Nouvelle-Orléans, adressée, "Lock Box G."
14 nov 1m PP

Au Public.
J'AI transféré aujourd'hui, mon dépôt de [illegible] de Pâtisserie et de Café, du No. 32 de la rue St. Charles, en-dessous du Masonic Hall, à une nouvelle bâtisse, de l'autre côté de la rue, au No. 74 de la rue St. Charles.
14 nov—1m PP HUGH McCLOSKEY.

COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.
CETTE RACINE A LA VERTU d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver le teint toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIE par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, et [illegible]

[illegible] à la personne qui prouvera que le COLD CREAM RACINE CALIFORNIENNE [illegible]
A vendre par
G. MONIE,
Coiffeur de Dames et Fabricant de Perruques,
84.......RUE ROYALE.......84
(Encoignure Bienville).
Nouveau magasin de Cheveux, Chignons et Nattes, Parfumeries, Fleurs, Articles de Paris. Nos marchandises sont cotées très bon marché. Chignons d'une piastre à trente. Frisettes d'une piastre à vingt.
Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur.
SALON pour la coiffure des dames.
7 nov—1 an—D Me V

Grand déballage d'ouverture et vente, en détail, de
MODES.
A. BERNHEIM & CO.,
12, Rue de Chartres, 12.
A DATER d'aujourd'hui, ils vendront, en détail, aux prix du gros, leur
Stock entier de Modes,
Comprenant: Chapeaux de dames, de demoiselles et d'enfants, Fleurs et Plumes, Rubans, Velours, Dentelles, Soieries, &c., par yards. [illegible] ornements et autres nouveautés.
Chapeaux garnis, importés de Paris.
Les dames feront bien de venir examiner nos marchandises avant d'acheter ailleurs. Des occasions sont offertes aux modistes.
A. BERNHEIM & CO.
1 nov—3PP Dim. au No 12 de la rue de Chartres.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.
Bureau, Rue St-Pierre, No. 5 [illegible]
Assure contre les risques de Feu, Rivière et [illegible]
[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS
17.......CHARTRES.......17
A. Brousseau,
IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.
TAPIS—Axminster, Wilton, velours, Bruxelles, tapis, 3 plis, Ingrains, Vénitiens, &c.
TOILES CIRÉES—de toutes largeurs et qualités.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—opaques et transparents.
Couvertures de tables et de pianos, [illegible]
Devants de cheminée, paillassons, tringles d'escaliers, &c. &c.
ETOFFES A RIDEAUX ET A MEUBLES.
Brocatelle, [illegible]
[illegible] Tacha, &c.
1 déc—6 PP

G. W. DUNBAR & SON.
SPECIALITÉ DE
LIQUEURS SUPERFINES,
SIROPS ET
CONSERVES.
Maison Principale et Laboratoire
Aux Nos. 10, 12 et 14 Rue St. Louis,
SUCCURSALE,
Au No. 72 de la rue Commune,
A la Nouvelle-Orléans.
Les ordres adressés aux GROCERS, aux IMPORTATEURS et aux MARCHANDS de LIQUEURS en général, peuvent être remplis avec des MARCHANDISES PROVENANT DE NOTRE MAISON, aux plus bas prix.
N. B. — Pour la facilité de nos relations avec le Nord, nous tiendrons un STOCK toujours bien assorti de nos produits dans la maison
JOS. RIFFLARD'S SONS,
No 42 Vesey Street, à NEW-YORK.
5 nov—1m PP

AUX PLANTEURS. AUX JARDINIERS.
BLOOD FERTILIZING WORKS
— DE —
JOHN DOLHONDE.
CETTE manufacture d'engrais, établie aux Abattoirs, est maintenant en pleine activité et, dès à présent, en mesure de suffire à toutes demandes.
Ce nouvel engrais, presque exclusivement composé de sang, est plus riche en ammoniaque qu'aucun de ceux répandus jusqu'à ce jour dans le commerce.
Il convient spécialement aux terres épuisées par des récoltes successives de cannes et de coton.
CHAS. DE RUYTER, Agent,
8 Gallier Court.
Lock Box 631, P. O.
4 déc—1m

Avis.
UNE personne parlant bien le français et l'allemand et pouvant fournir d'excellentes recommandations, désire se placer [illegible]
S'adresser aux Bureaux de l'ABEILLE.

Femme de chambre.
UNE personne, bien recommandée et parlant indifféremment l'anglais et l'allemand, désire se placer comme femme de chambre, dans un hôtel ou une pension. S'adresser au No 81 de la rue Orléans.
4 déc—1t

A Louer.
La jolie RESIDENCE de famille, No. 287, rue des Remparts, entre Bayou et Quartier. Prix $50 par mois. S'adresser à
FLORIAN ANOR,
Nos. 17 et 19, rue Toulouse.

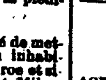

A vendre.
Pour cause de changement [illegible] le MAGASIN DE CHAUSSURES, [illegible]

Trouvé.
UN chien "pointer" blanc et jaune. Le propriétaire peut le réclamer au No 89, rue du Bayou, entre Robertson et Claiborne, en payant les frais d'annonce.

E. DELISLE & CO.,
52, Rue Douane.
AGENCES ET CONSIGNATIONS DE MARCHANDISES FRANÇAISES.
Dépôt des Quincailleries réunies de l'Est, Fers battus, Ustensiles de ménage, Couverts métal argenté, [illegible], Serrurerie française, [illegible], Pompe, Garnitures, [illegible], Amorces Gaupillat, GE, GD, FI, GG, Douilles et Cartouches.

E. DELISLE & CO.,
52, Rue Douane.
AGENCES ET CONSIGNATIONS.
Parapluies, Ombrelles, Bas, Chemises, Faux-cols, Cravates, Gilets flanelle, Chaussettes.
PARFUMERIES: Demarson, Chetelat, E. Coudray, J. M. Farina, J. Bully, [illegible], Pierre, Lubin.
Peignes, Brosses, Bretelles, [illegible], Tresses, Corsets, [illegible], Articles de Paris.

Hôtel St-Louis.
RESTAURANT DE LA ROTONDE.
DÉJEUNERS $1 00, DINERS $1 00.
Déjeuner de 8 heures à 10 heures; Dîner de 3 heures à 5 heures du soir.

MILLER DIELMANN
PREMIER PRIX ET MÉDAILLE D'OR.
FABRICANTS DE CANDI
CONFISEURS EN GROS.
AGENTS DES
VINS et BRANDIES de Californie, [illegible]
— Et des —
BITTERS IXL de Ve. Henley.
— Dépôt de —
PIECES DE FEU D'ARTIFICE.
Fabricants de
CANDI MEDAILLÉ.
Et Importateurs
D'ARTICLES DE FANTAISIE
à l'usage des Confiseurs.
BUREAU ET MAGASIN:
50 et 52, rue Mile-Levée.
10 nov—1m PP

CAZAUX & VERGNOLE,
73.......DECATUR STREET.......73
Nlle-Orléans.
A VENDRE:
LIQUEURS de première qualité françaises et étrangères,
ANISETTE Marie Brizard et Roger,
ANISETTE de Hollande,
ANISETTE de Chauvet fils, Bordeaux,
CURAÇAO double de Hollande,
LIQUEURS de la Grande Chartreuse, Garnier,
CREME de Cacao,
CREME de Vanille,
CREME de Noyau,
CREME de Rose,
CREME de Moka,
PARFAIT AMOUR,
RASPAIL,
HUILE de Vénus, etc., etc.
— Aussi —
VIN, de tous les crûs, Rouge et Blanc, en caisses et en barriques,
KIRSCH, ABSINTHE, Edouard Pernod,
VERMOUTH, Noilly Prat,
MUSCAT, do do
CASSIS, do do
HUILE d'Olive, Plagniol,
MADERE, PORTO, SHERRY,
FRUITS à l'Eau-de-Vie et au Jus,
SARDINES à l'Huile, CAPRES, OLIVES, PETITS POIS, etc. etc.
N. B. — Tous ces articles sont choisis par nous dans les meilleures maisons d'Europe.
AVIS.—[illegible]
3 déc—1m—PP

JULIUS LOEFFLER,
42.......RUE ROYALE.......42
POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.
Il se charge de retourner et refaire les installations de toute espèce.
Son travail est garanti. 30 déc—1 an

Propriété de G. VILLARS à vendre—No 1, division Destréhan.
Rive droite du fleuve, à trois arpents et demi du canal Harvey, du côté d'en-bas, 160 pieds face au fleuve, 60 arpents de profondeur. On peut payer la propriété en exploitant le bois.
GRANDE MAISON, couverte en ardoises, six appartements et galerie devant et derrière.
Quatre petites maisons dans la cour avec deux appartements chacune avec galerie. [illegible]
Une autre maison de quatre appartements et une galerie plus en arrière. Double cheminée.
Une jolie orangerie, beaucoup d'autres arbres fruitiers. (Pacaniers, &c.)

Paroisse de Jefferson.
Propriété de G. VILLARS à vendre.
UNE propriété acquise du juge [illegible], face au chemin de fer des Opelousas. [illegible]
Une maison couverte en ardoises, de quatre appartements et galerie; aussi, une autre petite maison de trois appartements avec cheminée. S'adresser au bureau de l'Abeille.
3déc—6t PP

Avis.
L'ELECTION annuelle de Directeurs de la "LOUISIANA CANAL AND LAND IMPROVEMENT COMPANY," pour l'année 1873, aura lieu, le 16 décembre, aux bureaux de la compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
3 déc—cm 16 WM. WILLIAMSON, Secrétaire pro. tem.

EPIZOOTIE.
S. MICHALOVITZ,
Chirurgien Vétérinaire,
QUI a eu dix ans d'expérience pratique [illegible], offre ses services aux personnes qui désirent que leurs chevaux soient guéris promptement. Son bureau est au No 105 de la rue de la Commune, [illegible].
3 nov—6t

PAUL E. THEARD,
AVOCAT,
A établi temporairement son Bureau,
Rue Royale, No 21.
1déc—6t—PP

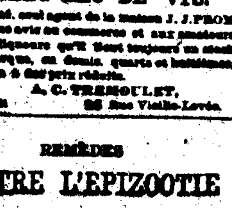

VIEILLE EAU DE VIE.
Le soussigné, seul agent de la maison J. J. PROM & CO., donne avis au commerce et aux amateurs de bonnes liqueurs qu'il tient toujours un stock de cette marque, en demis, quarts et bouteilles, qu'il vendra à des prix réduits.
A. C. TREMOULET,
35 Rue Vieille-Levée.

REMÈDES
CONTRE L'EPIZOOTIE
EXPERIMENTÉS ET APPROUVÉS.
NOUS sommes maintenant en mesure de fournir les remèdes qui ont été recommandés par les vétérinaires les plus célèbres et ont été reconnus les meilleurs et les plus efficaces pour la maladie dont sont affectés en ce moment les mulets et les chevaux.
Ces remèdes ont été employés dans les plus grandes écuries de New York, de Philadelphie, de Cincinnati, etc., etc., et le sont encore aujourd'hui par les COMPAGNIES DES CHARS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS LES ECURIES DE LEONARD & MAXWELL, [illegible], etc., etc., et dans toutes les ECURIES PARTICULIÈRES de cette ville.
Pas de Chevaux Morts
dans les écuries où ces remèdes sont employés dès la première phase de la maladie.
FREDERICKSON & HARTE,
Pharmaciens et Chimistes,
[illegible], RUE DU CANAL,
[illegible]
Les ordres de la campagne, reçus par la poste, seront promptement remplis.

WM. W. HOWE. S. S. PRENTISS.
HOWE & PRENTISS,
AVOCATS,
Au No. 129 de la rue de la Commune,
Bâtisse de la Banque Nationale de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire FRANKLIN, de Bordeaux.
150 barriques Vin Rouge "Amberte", de A. [illegible] Frères.
[illegible]
A vendre par J. MANDIN.

Perdu,
LE Certificat No 16, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, [illegible]

J. A. [illegible]. Henry CHAURANT.
La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
M. CHAURANT & CO.
Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)
98... Rue Vieille-Levée... 98
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
à la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS (Médaille avec Prime au Louisiana State Fair).
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. F. Diehl,
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
M. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
98 .......Rue Vieille-Levée....... 98

CHAMPAGNE
Chs. FARRE
REIMS.
VINS de SILLERY et CABINET, (extra dry.)
En grandes et demi bouteilles, reçu par les derniers arrivages, et à vendre par
Ver. MAIGNAN & F. LABORDE,
Seuls Agents,
Nos. 23 & 25 RUE BIENVILLE.

Grand Déballage de Beaux Meubles
Au coin des rues Dauphine et Quartier.
MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons, Marie Antoinette, impérial, brocatelle variée et couleurs; pour salle à manger, etc., au magasin de M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.
L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, [illegible] les prix.
M. Déjan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés.

H. CLOSTERMANN. Jph BAYLE.
CLOSTERMANN
& 
BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "notions" dont elle fait une spécialité.
L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats, ce qui donne à la maison des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.
25 sept—6m PP

Le Dr. F. H. KNAPP, Dentiste,
Au No 19 de la rue Baronne.
[illegible]
28 nov—1m PP

Association d'Assurances Mutuelles
— DE LA —
Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 16 PASSAGE DE LA BOURSE.
TROISIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Primes d'incendie.... | $221,461 16 | | |
| " de mer....... | 53,409 46 | | |
| " de rivières... | 43,601 46 | 318,472 08 | |
| En moins — primes non expirées....... | $165,973 74 | | |
| En moins — primes remboursées....... | 221 44 | 166,204 18 | |
| Montant net des primes.................. | | | $150,267 90 |
| Pertes par l'incendie | 3,858 70 | | |
| " sur mer....... | 11,205 13 | | |
| " sur les rivières | 839 91 | | |
| Réservé pour pertes non réglées........ | 27,500 00 | | |
| | $43,436 73 | | |
| Réassurance......... | 285 24 | | |
| Taxes, licences et timbres Int. Rev. | 7,135 00 | | |
| Dépenses générales | 13,453 36 | | |
| Réduction (rebate)... | 1,541 48 | | |
| Profits et pertes..... | 6,997 39 | | |
| | $73,549 23 | | |
| En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le troisième trimestre sur le capital payé......22,047 44 | | | |
| En moins: Escompte et intérêt.....16,790 96 | 5,256 48 | | $78,805 71 |
| Bénéfices nets.... | | | $80,288 05 |

— ACTIF —

| | |
|---|---|
| Billets d'actions..... | $ 85,868 29 |
| En caisse............ | 104,808 62 |
| Billets et effets à recevoir.............. | 864,722 10 |
| Actions et Bonds.... | 128,945 38 |
| Propriétés foncières. | 135,984 77 |
| Primes en voie de recouvrement........ | 7,979 96 |
| Assessment de 50 pr cent sur...134,298 43 | 67,149 22 |
| Total | $1,393,458 25 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
GEORGE LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 octobre 1872.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 20 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $134,298 43. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. CAVAROC, Président.
GEORGE LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
C. Cavaroc, S. Cambon,
Chs de Ruyter, A. Poincy,
Léon Haas, Jr., J. Egli,
E. F. Mioton, P. S. Wiltz,
W. Agar, L. Quayreaux,
A. Thibaut.
5 oct—3m—PP

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVEE.
[illegible]
NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
RUE VIEILLE-LEVEE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works!
ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.
PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO-FLY,
LITTLE SHOO FLY.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct. 1872—1an PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 3 DECEMBRE—CLASSE No [illegible]
24 36 3 18 26 1 64 8 59 60 10 57 35
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public, et journellement, dans les bureaux de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.
[illegible] 3 Décembre 1872.
H. PERALTA, [illegible], Commissaires.

En débarquement
— Du steamer MEMPHIS, de Bordeaux —
250 caisses 1/2 boîtes Sardines à l'huile.
200 barriques Vin Rouge "Côte de Clairac".
100 caisses Vin Rouge St [illegible].
100 do do Ste-[illegible].
100 do do Château de [illegible].
Et à vendre par C. CAVAROC & SON,
5 et 7, Exchange Place.

En débarquement
De la barque "FRANKLIN" de Bordeaux.
700 caisses 1/2 boîtes Sardines à l'huile.
140 barriques Vin Rouge "Côte de Clairac".
30 barils Vinaigre de vin blanc Achille Petit.
Et à vendre par C. CAVAROC & SON,
5 et 7, Exchange Place.

Reçu par la barque
COMTESSE DUCHATEL, de Bordeaux.
1000 caisses 1/2 boîtes Sardines à l'huile.
150 barriques Vin Rouge Côte de Clairac.
Et à vendre par C. CAVAROC & SON,
27nov—M 5 et 7, Exchange Place.

ASSURANCE.
LOUISIANA EQUITABLE LIFE
Insurance Company,
A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.
Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.
LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurance de la vie, sur tous les plans approuvés, à des prix [illegible]. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.
1 déc—1mPP JAMES H. LOW, Président.

La Maternelle,
SOCIÉTÉ DE DOTATIONS AU PROFIT DE ENFANTS, ET DE PRÉVOYANCE.
[illegible].......Rue du Canal.......[illegible]
Au-dessus des Bureaux de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.
CETTE société a pour objet de [illegible]
Pour amples informations, s'adresser aux bureaux de la société.
C. CAVAROC, Président.
AD. LUTTON, Secrétaire.
DIRECTEURS:
C. CAVAROC, S. CAMBON,
C. M. HAAS, J. ALDIGÉ,
E. E. MIOTON, E. S. WILTZ.
1er déc—1 m PP

LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
Au No. 120 de la rue de la Commune.
Partage ses profits, au comptant, avec les personnes qui s'assurent chez elle en leur accordant la réduction (rebate) régulière de prime, à leur gré.
Elle assure contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, et paie ses pertes de mer à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.

BANQUE
NATIONALE MUTUELLE
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
FONDÉE LE 3 JANVIER 1872.
Bureau No. 106 rue du Canal.
LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX DÉPOSANTS UNE PARTICIPATION AUX PROFITS.
Fonds Capital payé.......$500,000.
Dépôts Excédant.......$1,000,000.
Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL déclaré le 29 juin 1872:
6% aux actionnaires.
1½% aux déposants.
Bureau ouvert de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
DIRECTEURS:
PIERRE MASPERO, JOHN T. HARDIE,
JOHN D. COBB, CHARLES LAFITTE,
ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN,
PAUL FOURCHY, [illegible],
ERNEST MILTENBERGER.